

## Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 977**

### Intitulé

*L'accès à la certification n'est plus possible*

BP : Brevet professionnel Coiffure option Coloriste-Permanentiste

Nouvel intitulé : Coiffure

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE Modalités d'élaboration de références : 19ème CPC	Recteur de l'académie

### Niveau et/ou domaine d'activité

**IV (Nomenclature de 1969)**

**4 (Nomenclature Europe)**

**Convention(s) :**

**Code(s) NSF :**

336 Coiffure, esthétique et autres spécialités de services aux personnes

**Formacode(s) :**

### Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Le titulaire du Brevet Professionnel Coiffure option Coloriste-permanentiste est un professionnel hautement qualifié qui réalise :

- la mise en valeur de la chevelure par équilibre des volumes, des formes, des couleurs ;
- la modification temporaire ou permanente de la couleur : éclaircissement, coloration, association de techniques de décoloration et de coloration, utilisation de techniques de pré coloration et de post coloration ;
- la modification permanente de la forme par frisage ou défrisage : réalisation de décollement de racines, de soutien de coiffage, utilisation de techniques pré et post permanentes ;
- la modification temporaire de la forme sur cheveux naturels ou sensibilisés pour coiffure de ville ;
- le coiffage de ville ;
- les soins du cuir chevelu ;
- les coupes selon modèle au rasoir, aux ciseaux, à la tondeuse...

Il accueille le client, évalue ses attentes, ses motivations et ses besoins, présente les produits et les services, vérifie le déroulement de la prestation, assure l'encaissement et la prise de congé.

Il veille à la mise en oeuvre des règles d'hygiène et de sécurité pour la clientèle et son personnel, et au respect de la réglementation en usage dans la profession.

Il assure le développement des produits et des services par :

- la mise en oeuvre d'actions de fidélisation de la clientèle ;
- la recherche de nouveaux services, de nouveaux produits... ;
- la détermination de prix promotionnels... ;
- la diffusion de nouveaux produits et services.

Il exerce des fonctions d'animation, de formation et de gestion du personnel : recrutement, planification de l'activité, animation et encadrement du personnel. Il peut former des apprentis.

Il peut assurer la gestion administrative et financière d'une entreprise : gestion des produits et des matériels, gestion de l'espace, contrôle et suivi de la maintenance, gestion comptable et financière, achat et création d'entreprise.

### Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Le titulaire du Brevet Professionnel Coiffure, peut exercer son activité comme salarié dans un salon de coiffure. Il peut gérer sa propre entreprise, être coiffeur indépendant en coiffure à domicile.

Il peut occuper un emploi dans une entreprise de production et de distribution de produits capillaires, dans un établissement sanitaire ou social (hôpital, maison de retraite, maison de convalescence).

Il peut occuper un poste de chef d'entreprise, directeur technique 'manager', chef de bac, animateur ou responsable technique, conseiller professionnel.

Il peut exercer le contrôle effectif et permanent de toute entreprise ou établissement de coiffure comme gérant technique.

Coiffeur, artisan-coiffeur, coloriste-permanentiste

**Codes des fiches ROME les plus proches :**

D1202 : Coiffure

### Modalités d'accès à cette certification

**Descriptif des composantes de la certification :**

- Conception formes et couleur - Coupe et coiffage ville
- Sciences et technologies
- Gestion de l'entreprise
- Arts appliqués
- Expression française et ouverture sur le monde

**Validité des composantes acquises : 5 an(s)**

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	
En contrat d'apprentissage	X	Le jury, présidé, par un inspecteur, est composé à parité : - d'enseignants appartenant à l'enseignement public ou privé ou exerçant en centre de formation d'apprentis ou en section d'apprentissage - de professionnels (employeurs et salariés en nombre égal)
Après un parcours de formation continue	X	Le jury, présidé, par un inspecteur, est composé à parité : - d'enseignants appartenant à l'enseignement public ou privé ou exerçant en centre de formation d'apprentis ou en section d'apprentissage - de professionnels (employeurs et salariés en nombre égal)
En contrat de professionnalisation	X	Le jury, présidé, par un inspecteur, est composé à parité : - d'enseignants appartenant à l'enseignement public ou privé ou exerçant en centre de formation d'apprentis ou en section d'apprentissage - de professionnels (employeurs et salariés en nombre égal)
Par candidature individuelle	X	Le jury, présidé, par un inspecteur, est composé à parité : - d'enseignants appartenant à l'enseignement public ou privé ou exerçant en centre de formation d'apprentis ou en section d'apprentissage - de professionnels (employeurs et salariés en nombre égal)
Par expérience dispositif VAE	X	Le jury, présidé, par un inspecteur, est composé à parité : - d'enseignants appartenant à l'enseignement public ou privé ou exerçant en centre de formation d'apprentis ou en section d'apprentissage - de professionnels (employeurs et salariés en nombre égal)

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie	X	
Accessible en Polynésie Française		X

**LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS****ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX****Base légale****Référence du décret général :**

articles D 337-95 à D 337-124 du Code de l'Éducation

**Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :**

Arrêté du 12.10.1998 Dernière session 2012

**Référence du décret et/ou arrêté VAE :****Références autres :****Pour plus d'informations****Statistiques :**

Base Reflet Cereq

<http://www.cereq.fr>**Autres sources d'information :**

CNDP ONISEP

Légifrance pour les textes réglementaires

<http://www.onisep.fr>

<http://www.cndp.fr>

**Lieu(x) de certification :**

**Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :**

**Historique de la certification :**

**Certification suivante :** [Coiffure](#)